

**Fiche de données de sécurité**  
AG Velva Sheen Dust Mop

**SECTION I - IDENTIFICATION**

**IDENTIFIANT DU PRODUIT:** AG Velva Sheen Dust Mop  
**CODE PRODUIT :** 225000002-16AR  
**USAGE RECOMMANDÉ:** Traitement de la vadrouille  
**RESTRICTIONS D'UTILISATION :** Aucune connue.  
**NOM DE L'ENTREPRISE :** Atlas Graham Furgale  
**ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ:** P.O. Box 1978, Winnipeg, MB R3C3R3, Canada  
**TÉLÉPHONE DE L'ENTREPRISE :** 800-665-8670  
**TÉLÉPHONE D'URGENCE :** 800-255-3924

**SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS**

**CLASSIFICATION:** Gaz sous pression: gaz liquéfié

Sensibilisation cutanée: catégorie 1

Danger d'aspiration: catégorie 1

**MENTION(S) DE DANGER : Danger :** Contient du gaz sous pression; peut exploser s'il est chauffé. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut être fatal s'il est avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques dont la toxicité est inconnue : S.O.

**CONSEILS DE PRUDENCE :** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou des surfaces chaudes. -Interdiction de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Récipient sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit bien ventilé. Évitez de respirer la brume, les vapeurs ou les sprays. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés à sortir du lieu de travail. Portez des gants de protection. Si sur la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : Consultez un médecin ou de l'attention. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'ingestion : Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne provoquez PAS de vomissements. Éliminez le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

**SYMBOLE:**



**DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS :** S.O.

**SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS**

INGRÉDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS.	POUR CENT
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	30-40%
n-butane	106-97-8	5-10%
d-limonène	5989-27-5	5-10%
Propane	74-98-6	1-5%

**SECTION IV - PREMIERS SOINS**

**YEUX:** Rincer prudemment à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Poursuivre le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste : Consultez un médecin ou une attention médicale.

**INGESTION:** Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements à moins d'avis contraire de l'autorité médicale. Gardez la tête sous les hanches en cas de vomissements. Consultez immédiatement un médecin. Risque d'aspiration. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

**INHALATION :** Passer à l'air frais. Si la respiration est difficile ou inconsciente, administrez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, administrez la respiration artificielle. Consultez un médecin si l'irritation persiste.

**PEAU :** Enlevez les vêtements contaminés. Lavez soigneusement la peau à l'eau et au savon pendant 15 minutes. Consultez un médecin si une irritation se développe. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ:** Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation, une rougeur, un larmoiement. L'inhalation de

## Fiche de données de sécurité

AG Velva Sheen Dust Mop

brouillard ou de vapeurs peut provoquer une irritation respiratoire. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons pendant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent provoquer une pneumopathie chimique ou un œdème pulmonaire.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Les contacts répétés peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. Évitez les expositions répétées. L'exposition à long terme peut provoquer une dermatite. Une inhalation prolongée peut être nocive.

**NOTE AU MÉDECIN :** Le traitement de la surexposition devrait viser le contrôle des symptômes et de l'état clinique. En cas d'ingestion, le matériau peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumopathie chimique. Traiter de manière appropriée.

### SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**AGENTS D'EXTINCTION :** Utilisez un agent extincteur adapté au feu environnant.

**AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:** Jets d'eau ou ruisseaux.

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH muni d'un masque complet fonctionnant en mode de demande à pression positive et de vêtements de protection complets pour le corps lors de la lutte contre les incendies. Éviter tout contact avec la peau et respirer la fumée, les vapeurs et les produits de décomposition. Refroidir les contenants exposés au feu avec du brouillard d'eau pour éviter l'éclatement.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) peut provoquer un éclatement. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

**PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:** Oxydes de carbone.

### SECTION VI – MESURES DE REJET ACCIDENTEL

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Voir la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.

**DÉVERSEMENT :** Éliminer toutes les sources d'inflammation. Portez un équipement de protection individuelle approprié. Absorber les déversements avec des matériaux incombustibles tels que la vermiculite, le sable ou la terre. Les petites libérations peuvent être essuyées avec du matériel d'essuyage.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Éliminez conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas réutiliser, percer ou incinérer le contenant. Envelopper le conteneur et le placer dans la collecte des ordures.

**STATUT DE L'ACRC :** Les déchets doivent être entièrement caractérisés avant d'être éliminés (40 CFR 261).

### SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**MANUTENTION ET ENTREPOSAGE :** N'utilisez pas ou ne stockez pas à proximité de chaleur, de flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Portez un équipement de protection individuelle approprié lorsque vous utilisez ce produit. Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'inhalez pas de brouillard ou de vapeur. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas utiliser ou entreposer avec des oxydants puissants. Protéger de la lumière du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression: Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Conserver dans un endroit frais et sec. Se laver soigneusement les mains après manipulation.

**AUTRES PRÉCAUTIONS:** Tenir hors de la portée des enfants. Risque d'aspiration en cas d'ingestion. Peut pénétrer dans les poumons et causer des dommages. Évitez tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver soigneusement après manipulation. Ne pas goûter et avaler. Lisez et suivez le mode d'emploi sur l'étiquette du produit. Ils sont le meilleur guide pour utiliser le produit de la manière la plus efficace. L'étiquette vous donne également les précautions de sécurité nécessaires pour protéger votre santé.

**INCOMPATIBILITÉ :** Aucune connue.

### SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	Non établi	200 mg/m <sup>3</sup>
n-butane	Non établi	1000 ppm
d-limonène	Non établi	Non établi
Propane	1000 ppm	1000 ppm

**CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION :** Ventilation générale adéquate.

**PROTECTION RESPIRATOIRE:** Non requis avec une utilisation normale. En cas de vapeur ou d'irritation, utilisez un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH/MSHA.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** LUNETTES/LUNETTES DE SÉCURITÉ ET GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES.

## Fiche de données de sécurité

AG Velve Sheen Dust Mop

**MESURES SUPPLÉMENTAIRES :** Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Si les vêtements sont contaminés, retirez-les et lavez-les immédiatement.

### SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE:** Mousse blanche.

**ODEUR:** Agrumes doux.

**SEUIL D'ODEUR :** S.O.

**pH :** S.O.

**POINT DE FUSION T / POINT DE CONGÉLATION:** N / D

**POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET INTERVALLE D'ÉBULLITION :** S.O.

**POINT D'ÉCLAIR:** N / D

**TAUX D'ÉVAPORATION:** N/J

**INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) :** Aérosol inflammable

**LIMITES SUPÉRIEURES/LOWER D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ:**

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ:** N/D

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ:** N/D

**LIMITE D'EXPLOSIVITÉ INFÉRIEURE (%) :** S.O.

**EXPLOSIVE LIMITE SUPÉRIEURE (%):** N/D

**PRESSION DE VAPEUR (MM Hg):** N / D

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1):** N / D

**DENSITÉ RELATIVE ( H<sub>2</sub>O = 1):** 0.89 - 0.91 @ 77 °F (25 °C).

**SOLUBILITÉ (IES) :** N/D

**COEFFICIENT DE PARTAGE: N-OC TANOL / EAU (K<sub>ow</sub>):** N / J

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:** N / D

**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION:** N/J

**VISCOSITÉ:** N/D

### SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Aucune connue.

**STABILITÉ CHIMIQUE:** Stable.

**RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES :** Aucune n'est connue.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Températures supérieures à 50 °C (122 °F) et sources d'inflammation. Évitez les matériaux incompatibles.

**MATIÈRES INCOMPATIBLES :** Aucune n'est connue.

**PRODUIT DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX S :** Aucun connu.

### SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

**INFORMATIONSEXTRALOGIQUES X :** **Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8) :** DL<sub>50</sub> (voie orale, rat) 5 g/kg; DL<sub>50</sub> (Voie cutanée, Lapin) 2 g/kg; CL<sub>50</sub> (inhalation, rat, 4h) 5 mg/L. **n-butane (106-97-8):** CL<sub>50</sub> (inhalation, rat, 4h) 30957 mg/m<sup>3</sup>. **d-limonène (5989-27-5) :** DL 50 (voie orale, rat) 4400 mg/kg; DL<sub>50</sub> (souris) 5600 mg/kg; DL<sub>50</sub> (Voie cutanée, Lapin) 5000 mg/kg. **Propane (74-98-6) :** CL<sub>50</sub> (inhalation, rat, 4h) 658 mg/L.

**VOIES D'ENTRÉE :** Yeux, inhalation, peau

**YEUX:** Peut causer des brûlures, irritations, rougeurs, larmoiements.

**INGESTION :** Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales de manipulation du produit. Peut causer une irritation gastro-intestinale, des maux de tête, des nausées, de la diarrhée, des vomissements, des étourdissements. Risque d'aspiration. Peut pénétrer dans les poumons pendant la déglutition ou les vomissements et provoquer une pneumonie chimique ou un œdème.

**INHALATION:** Peut causer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête, des nausées.

**PEAU:** Peut causer une irritation, une sécheresse, une défrisation localisée.

**CONDITION MÉDICALE AGGRAVÉE:** Troubles préexistants de la peau.

**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ:** Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation, une rougeur, un larmoiement. L'inhalation de brouillard ou de vapeurs peut provoquer une irritation respiratoire. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons pendant l'ingestion ou à la suite de vomissements peuvent provoquer une pneumopathie chimique ou un œdème pulmonaire.

**DANGERS CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Les contacts répétés peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. Évitez les expositions répétées. L'exposition à long terme peut provoquer une dermatite. Une inhalation prolongée peut être nocive.

**CANCÉROGÉNÉCITÉ :** OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non CIRC : 3 - Non classifiable AUTRE : N/A

# Fiche de données de sécurité

AG Velva Sheen Dust Mop

## SECTION XII – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**ÉCOTOXICITÉ : Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8) :** CL<sub>50</sub> (Daphnie, 48h) > 1000 mg/L; EC<sub>50</sub> (Algues, 72h) > 1000 mg/L. **d-limonène (5989-27-5) :** EC 50 (*Pimephales promelas*, 96h) 688 µg/L; EC<sub>50</sub> (*Daphnia magna*, 48h) 421 µg/L.

**PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:** Ce produit est biodégradable.

**POTENTIEL BIOACCUMULATIF :** Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

**MOBILITÉ DANS SOL :** Ce produit est mobile dans le sol.

**AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES :** Aucun n'est connu.

## SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS:** Éliminez conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas réutiliser, percer ou incinérer le contenant. Envelopper le conteneur et le placer dans la collecte des ordures.

**STATUT DE L'ACRC :** Les déchets doivent être entièrement caractérisés avant d'être éliminés (40 CFR 261).

## SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:** Aerosols, Ltd. Qté.

**CLASSE/DIVISION DE DANGER :** 2.2

**NUMÉRO ONU/NA :** UN1950

**GROUPE D'EMBALLAGE :** S.O.

### EXPÉDITION AÉRIENNE

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:** Aérosols ininflammables.

**CLASSE/DIVISION DE DANGER :** 2.2

**NUMÉRO ONU/NA :** UN1950

**GROUPE D'EMBALLAGE :** S.O.

### EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU:

**NAVIRE (OMI/IMDG)**

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:** Aérosols.

**CLASSE/DIVISION DE DANGER :** 2.2

**NUMÉRO ONU/NA :** UN1950

**GROUPE D'EMBALLAGE :** S.O.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT EAU :** S.O.

## SECTION XV - RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

**STATUT DE LA TSCA:** Tous les hémicals c sont répertoriés ou exemptés.

**CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE COMPENSATION AND LIABILITY ACT) :** Aucune.

**SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER :** Gaz sous pression. Sensibilisation respiratoire ou cutanée. Risque d'aspiration.

**SARA 313 INGRÉDIENTS À DÉCLARER:** Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences de déclaration du titre 40 du Code of Federal Regulations, partie 372.

**RÉGLEMENTATION DE L'ÉTAT: Proposition 65 de la Californie:** Ce produit ne contient pas de produits chimiques réglementés par la Proposition 65 de la Californie.

**RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :** Inscrit ou exempté de l'inscription/déclaration sur les inventaires chimiques suivants : Liste intérieure des substances (LIS, Canada).

**COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) :** 16,3 %

**NFPA SANTÉ:**

2

**INFLAMMABILITÉ NFPA:**

1

**RÉACTIVITÉ NFPA :**

0

**NFPA AUTRES:**

Aucun

**HMIS HEALTH:**

2

**HMIS INFLAMMABILITÉ:**

1

**RÉACTIVITÉ HMIS :**

0

**PROTECTION HMIS:**

B

## SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS

**PRÉPARATION PAR:** Roberto Cerón

**DATE DE PRÉPARATION :** 17/12/2013

**DATE DE RÉVISION:** 17/03/2023

## Fiche de données de sécurité

AG Velva Sheen Dust Mop

S.O. = Sans objet; S.O. = Non déterminé

**AVERTISSEMENT:** Au meilleur de notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, il n'y a aucune prise de responsabilité pour l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la pertinence de tout matériel relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit du seul danger existant. Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources actuelles et fiables; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, d'entreposage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, celui-ci ne sera pas responsable des pertes, blessures ou dépenses découlant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans la présente FDS ne doit être créée ou introduite par une déclaration dans cette FDS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui ne sont pas couverts par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.